

EXTENSION D'UN CLUB-HOUSE DE TENNIS

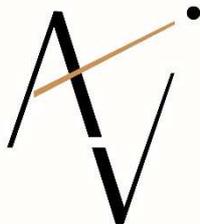
MAITRISE D'OUVRAGE
MAIRIE DE VELLERON
Place du Château
84740 VELLERON

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES D.C.E

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES C.C.T.P

LOT N°07 – REVETEMENTS DE SOLS DURS / FAIENCES – IND.A

MAITRISE D'OEUVRE
ARCHITECTURE V2M
46, Place Jean Jaurès
84740 VELLERON



ADRESSE CHANTIER
T.C Velleronnais – Chemin du stade
84740 VELLERON

GENERALITES

OBJET DU PRESENT LOT

Le présent descriptif a pour objet de définir, en compléments des documents graphiques, les prestations à effectuer pour l'extension du club-house du tennis club de Velleron.

Cette réalisation est située au Chemin du Stade sur la commune de Velleron (84740).

* Références cadastrales du terrain : Parcelles 000-AK-643 & 647

* Superficie : 4 975.00m²

NORMES ET REGLEMENTS A RESPECTER

Outre les prescriptions techniques particulières données au présent C.C.T.P, les ouvrages à exécuter seront conformes aux règles de l'art, à la réglementation en vigueur, aux règles de calcul, aux diverses lois et aux divers textes relatifs à l'exécution des travaux. L'ensemble des documents, lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs ainsi que les normes et documents techniques et DTU en vigueur à la date de la remise de l'offre sont réputés connus de l'entreprise.

ESSAIS D'ETANCHEITE A L'AIR

Respect des exigences de performances énergétiques et environnementales définies aux articles R-171-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementations environnementale – RE2020)

REGLEMENTATION THERMIQUE

Respect des exigences de performances énergétiques et environnementales définies aux articles R-171-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation (réglementations environnementale – RE2020)

GENERALITES

Avec les prescriptions particulières relatives à son lot, l'entrepreneur prendra connaissance du CCTP de chaque corps d'état et se conformera aux généralités T.C.E, applicables à toutes les entreprises.

L'entreprise devra prévoir dans ses prix unitaires :

- 1- Les fournitures, transports, manutentions, triage, vérifications des niveaux et aplomb, repères, coupes, chutes, percements, scellements et raccords divers, nettoyage après pose avec sortie et mise en dépôt des gravats dans une benne fournie par le lot GROS ŒUVRE. Toute la main d'œuvre, l'énergie et le matériel nécessaires à l'exécution des ouvrages. D'une manière générale, tous les travaux nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressément décrits au présent cahier des prestations techniques.
- 2- Le titulaire du présent lot devra assurer la protection de ses ouvrages tant au niveau du stockage qu'après leur installation, et ce pendant tout le temps du chantier.
- 3- Jusqu'à réception des ouvrages, l'entrepreneur restera seul responsable de la qualité des matériaux et de leur conformité aux prescriptions du marché.

L'entrepreneur fournira au Maître d'œuvre les procès-verbaux d'essais, les attestations de classement UPEC.

DOSSIER D'ETUDES ET PLANS D'EXECUTION

L'entreprise devra toutes les études, notes de calculs, plans et schémas de détails nécessaires pour l'exécution de ses travaux. Tous ces éléments, ainsi que les avis techniques, seront transmis avant démarrage de travaux à l'architecte et au bureau de contrôle pour approbation.

L'examen du dossier par le Maître d'Œuvre et son approbation éventuelle ne déchargeront aucunement l'entrepreneur de la responsabilité légale qui lui incombe, pour tous les vices de construction, erreurs de calcul ou matériaux défectueux.

MISE EN ŒUVRE

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les supports avant le démarrage de ses travaux. Il est précisé que le fait d'avoir exécuté les travaux de revêtement de sol constituera une acceptation sans réserve des supports livrés par les autres corps d'états.

Il assurera avant tout début de pose, que tous les fourreaux ou canalisations soient mis en place par les corps d'état concernés.

La pose du carrelage se fera à partir du trait de niveau + 1.00 tracé par le lot GROS ŒUVRE. Tous les matériaux devront avoir un classement 1° choix et se conformer aux normes UPEC et devront avoir été acceptés par le Maître d'œuvre. Le présent lot devra présenter plusieurs échantillons dans chaque catégorie demandée.

Toutes les colles utilisées pour les revêtements muraux ou horizontaux, devront avoir reçu un avis d'agrément par le CSTB en cours de validité au moment de la réalisation des travaux. Les revêtements de sols et muraux seront livrés dans un parfait état de propreté.

ECHANTILLONS

L'entrepreneur sera tenu de fournir à l'appui de sa soumission les fiches techniques et échantillons de tous les produits proposés en variante à son offre.

En cours de chantier, sur demande de l'Architecte, l'entrepreneur fournira un échantillonnage de 5 coloris de tous les matériaux à mettre en œuvre.

NETTOYAGE & GESTION DES DECHETS

L'entreprise est informée qu'il n'y aura pas de compte-prorata. Par conséquent, l'entreprise s'engage à évacuer, quotidiennement, les déchets et gravois à la suite de ses interventions.

Les postes de travaux devront être en parfait état de propreté après chaque intervention.

En cas de non-respect des consignes de nettoyage et de tenue du chantier, et sur simple constat de l'Architecte ou de la Maitrise d'ouvrage, ceux-ci pourront faire réaliser le nettoyage aux frais et risques de l'entreprise défaillante.

LIMITES DE PRESTATIONS

Lot n°01 : Gros-Œuvre / Traitements des façades :

L'entrepreneur du lot Gros-œuvre doit :

- La réalisation des traits de niveaux.
- La réalisation des supports béton surfacés avec ou sans forme de pente suivant les différents locaux concernés.

- La réalisation des différentes réserves d'épaisseur, décaissés et formes de pentes, aux niveaux des planchers et dalles pour la mise à la côte des niveaux finis entre les différents locaux intérieurs et les terrasses extérieures.
- La réalisation des réservations et des rebouchages des réservations et trémies.
- La réception contradictoire des supports avec le présent lot.

Lot n°05 : Doublages /Cloisons /Faux-plafonds /Peintures /Nettoyage /Menuiseries intérieures :

L'entrepreneur du lot Cloisons/doublages doit :

- La réalisation des cloisons de distribution et de doublages en plaques de plâtre.
- La réception contradictoire des supports avec le présent lot.

Lot n°06 : Electricité / Plomberie (CVC) :

L'entrepreneur du lot Plomberie / CVC doit :

- La fourniture et pose des fourreaux aux traversées des dalles et/ou dallages et/ou planchers pour les protections des canalisations.
- La fourniture et pose des accessoires sanitaires.

Lot n°06 : Electricité / Plomberie (CVC) :

L'entrepreneur du lot Electricité doit :

- La fourniture et pose des fourreaux aux traversées des dalles et/ou dallages et/ou planchers pour les protections des canalisations.
- La fourniture et pose des accessoires sanitaires.

Lot n°05 : Doublages /Cloisons /Faux-plafonds /Peintures /Nettoyage /Menuiseries intérieures :

L'entrepreneur du lot Peinture doit :

- La réalisation des peintures en compléments des revêtements muraux du présent lot.
- Le nettoyage de réception des locaux.

NOTA : L'entreprise du présent lot devra impérativement prendre connaissance de l'ensemble des pièces écrites des autres corps d'état et signaler au maître d'œuvre toutes incompatibilités ou erreurs de synthèse pouvant remettre en cause la bonne exécution de son lot.

SOMMAIRE

1. DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
1.1. Chape liquide	6
1.2. Revêtements de sols durs collés	6
1.3. Faïences	7
1.4. Plinthes grès cérame.....	7
1.5. Douches à l'italienne	8
2 DESCRIPTION DES OUVRAGES DIVERS	8
2.1 Socles	8
2.2 Joints d'étanchéité.....	9
2.3 Barres de seuils – Couvre joints	9
2.4 Tapis brosse	9

DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'entreprise devra prendre connaissance des documents complémentaires au présent CCTP « Prescriptions générales » ainsi que de la synthèse RE2020.

1. DESCRIPTION DES OUVRAGES

1.1. Chape liquide (ou chape de pose mortier, ciment)

Fourniture et mise en œuvre d'une chape de mortier fluide à base de ciment, auto-nivelante, type *Agilia* Chape des établissements *Lafarge* ou équivalent. Produit sous avis technique en cours de validité.

- Mise en œuvre suivant les recommandations du D.T.U. 52.1 et 21 avec toutes sujétions de pompage, mise à niveau, réglage, protection du support.
- Compris joints de pré-fissuration.
- Bandes de rives en matériau résilient (épaisseur minimale 5 mm) en périphérie de l'ouvrage. et pour désolidarisation de tous les éléments verticaux.
- Surfaçage du dessus, finition lissée.
- Mise en œuvre sur isolant phonique ou thermique suivant localisation.
- Tolérances de planéité du DTU.

Epaisseur à mettre en œuvre : 60 mm minimum.

Localisation : *En sol de l'ensemble des locaux sauf espace douche.*

1.2. Revêtements de sols durs collés

L'entreprise devra la fourniture et la pose collée de carreaux en grès cérame.

Cette prestation comprendra :

- Réception des supports, préparation et nettoyage.
- Fourniture et pose de carreaux en grès, pose à la colle.
- Traitement des joints périphériques, joints de fractionnements, traitements des JD...
- Pose droite à joints serrés – Joints au ciment gris ou blanc.
- Découpe soignée au droit des canalisations, huisserie...
- Calepinage au choix de l'Architecte.
- Habillages complets de tous les socles, dèss ou remontées en sols.
- Nettoyage après intervention.

Caractéristiques :

- Format des carreaux : 60 cm x 60 cm.
- Classement UPEC : U4.P4.E3.C2 minimum, suivant réglementation en vigueur.
- Pose droite à joints serrés continus.
- Joints serrés de 3 mm : gris, beige ou blanc au choix de l'Architecte.
- Joints souples entre carrelage et plinthes.

Gamme :

- Série Vertige, Zen ou Samsara de chez Novoceram ou équivalent – L'entreprise devra présenter des échantillons à l'Architecte et Maitrise d'Ouvrage pour validation.

Plinthes :

- Fourniture et pose de plinthes émaillées assorties aux carrelages et posées à la colle en périphérie des pièces, hauteur 7 cm, sur murs en béton ou cloisons en BA 13, compris

coupes et jointoiement au coulis de ciment. Les débords de colle sur le dessus devront être arasés et parfaitement lissés.

- Désolidarisation du sol par bande adhésive en mousse.
- Joints souples spéciaux de désolidarisation à poser entre plinthes et carrelages et entre carrelages et huisseries suivant normes et calfeutrement au mastic de 1° catégorie.
- La prestation comprendra la pose de plinthes en périphérie des socles, dès, remontées en sol...

Localisation : *Ensemble des locaux – Hors douches.*

1.3. Faïences

L'entreprise devra la fourniture et la mise en œuvre d'un SPEC sous les faïences de type Carrosec de chez SIKA ou similaire. Ce produit devra être soumis au bureau de contrôle pour validation et sa mise en œuvre devra être conforme aux préconisations du fabricant.

Faïences en grès cérame, couleur au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant, posées à la colle sans ciment qui devra bénéficier d'un avis favorable du bureau de contrôle, compris coupes et découpes soignées autour des tuyauteries, robinetteries, interrupteurs, etc...

Finition des angles par joints qualité souple pour joints soumis à l'humidité et pose complémentaire de profils pour protéger l'étanchéité autour des points singuliers : baignoires, bacs, tablette, etc.... y compris réalisation de masquettes faïencées pour protection des réseaux.

Jointoiement au coulis de ciment blanc et nettoyage.

Joint à la pompe écrasé et tissé entre faïences et douches.

Profils d'angle métallique en fin de faïences.

Format : 25 x 45 cm

Hauteur : Tte hauteur sur la périphérie des locaux douches + 0.60 sur lavabo du sanitaire.

Gamme : Série de chez Novoceram ou équivalent – L'entreprise devra présenter des échantillons à l'Architecte et Maitrise d'Ouvrage pour validation.

Localisation : *Localisation suivant plans et carnet de détail Architecte : Douches dans les vestiaires*

1.4. Plinthes grès cérame

Fourniture et pose de plinthes émaillées assorties aux carrelages et posées à la colle en périphérie des pièces, hauteur 7 cm, sur murs en béton ou cloisons en BA 13, compris coupes et jointoiement au coulis de ciment. Les débords de colle sur le dessus devront être arasés et parfaitement lissés.

Désolidarisation du sol par bande adhésive en mousse.

Joints souples spéciaux de désolidarisation à poser entre plinthes et carrelages et entre carrelages et huisseries suivant normes et calfeutrement au mastic de 1° catégorie.

Bords arrondis par baguettes PVC ou coupés à l'onglet sur les angles saillants.

La prestation comprendra la pose de plinthes en périphérie des socles, dès, remontées en sol...

Localisation : *En périphérie de l'ensemble des locaux recevant un carrelage décrit aux articles précédents.*

1.5 Douches à l'italienne

L'entreprise devra la fourniture et la pose collé de carreaux en grès cérame dans les douches.

Cette prestation comprendra :

a) Etanchéité :

(Les temps de séchage devront être respecté afin d'optimiser le solution technique)

Fourniture, pose et raccordement d'un siphon de sol adapté au système d'étanchéité ci-dessous.

Application d'un primaire d'accrochage dans l'emprise des SDE et en relevé sur les murs. Type primaire HES ou similaire, dans le cas où l'aspect final n'est pas brillant, une deuxième couche sera réalisée.

Réalisation d'un entoilage au droit de la jonction sol/mur par l'application d'une couche fine d'ALSAN 410 ou similaire mise en œuvre à la spatule ou au rouleau (environ 10cm en talon et en relevé), mise en place d'une toile de renfort de 15cm développé, la résine doit bien pénétrer à travers la toile. Réalisation de trois couches successives d'ALSAN 410 ou similaire (temps de séchage entre chaque couche) :

- Première couche en relevé de 30 cm sur la paroi en recouvrant bien l'entoilage.
- Deuxième couche en relevé de 30 cm sur la paroi et sur la surface courante en sol.
- Troisième couche en relevé de 30 cm sur la paroi et sur la surface courante en sol.

Sur la dernière couche encore fraîche projeté à refus du sable de silice fine ou grossière (granulométrie 0/1mm environ) en partie verticale puis en partie courante.

b) Carrelage collé sur chape :

Sur chape de rattrapage au mortier avec forme de pente, à la charge du présent lot compris, fourniture et pose de carreaux en grès cérame.

Caractéristiques :

- Format des carreaux : 30 cm x 30 cm.
- Classement UPEC : U4.P4.E3.C2 minimum, R10-PN 19 suivant réglementation en vigueur.
- Pose droite à joints serrés continus.
- Joints serrés de 3 mm : gris, beige ou blanc au choix de l'Architecte.
- Joints souples entre carrelage et plinthes.
- Y compris relevé sur mur du carrelage sur toute la hauteur dans la hauteur de la zone douche.

Gamme :

- Série Vertige, Zen ou Samsara de chez Novoceram ou équivalent – L'entreprise devra présenter des échantillons à l'Architecte et Maitrise d'Ouvrage pour validation.

Localisation : Douches dans vestiaires.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES DIVERS

2.1 Socles

Façon de socle en mortier compris coffrage, calfeutrement et habillage des parties verticales en plinthes. Finition sur le dessus à l'aide d'un coulis de ciment blanc. Hauteur de plinthes.

Localisation :

- Sur les différentes sorties d'alimentation derrière lavabo et éviers.
- Sur les différentes clarinettes de manière générale.

2.2 Joints d'étanchéité

L'entreprise titulaire du présent lot devra réaliser, au droit de la jonction : appareils sanitaires/faïences, un joint élastomère de première catégorie.

Localisation : *Jonction des appareils sanitaires / faïences.*

2.3 Barres de seuils – Couvre joints

Fourniture et pose de barres de seuils demi-bombées en acier inoxydable poli de 30 mm de largeur posées à mi-feuillure. Fixations par vis inox à tête fraisée demi-ronde dans chevilles expansives et trous tamponnés. Les barres de seuils doivent avoir un profil spécial pour rattraper les différences d'épaisseurs des revêtements.

Localisation : *Habillages des seuils à chaque changement de revêtements de sols ou lorsque cela est nécessaire pour une parfaite finition. Y compris traitement du joint de dilatation entre existant et extension.*

2.4 Tapis brosse

Fourniture par le présent lot de cadres en cornière laiton de 30 mm avec angles assemblés d'onglets et soudés et pattes à scellement. Mise en place, réglage et scellement à la charge du présent lot en assurant un parfait assemblage sur place des divers éléments entre eux assurant une jonction et une arase parfaite. Compris chape en mortier lissé au fond de la cuvette au niveau nécessaire à un parfait affleurement du tapis brosse avec enduit de lissage éventuellement nécessaire.

Tapis brosse constitué de profilés aluminium et de revêtement plastique.

Tapis fixé mécaniquement au sol, type *Top Clean Trend* marque *Geggus* ou produit équivalent en un seul élément.

Fixations mécaniques du tapis.

Cadre équerre à positionner dans la réservation carrelage et à fixer mécaniquement.

Compris toutes sujétions de découpes et d'ajustage aux dimensions du cadre.

Dimensions : suivant indications des plans.

Localisation : *Dans le Hall d'entrée – Suivant plans Architecte.*